

## Coup de pouce européen aux micro-entrepreneurs

*Un million d'euros : le Fonds européen d'investissement se montre généreux avec l'Institut de Micro-Finance Créa-Sol pour aider à la création ou au développement de micro-entreprises.*

Ils sont aujourd'hui 780 à diriger une "micro-entreprise" au lieu de pointer chaque mois comme demandeurs d'emploi. Le coup de pouce financier dont ils ont eu besoin pour se lancer, la confiance qu'ils attendaient pour oser se mettre à leur compte, l'Institut de Micro-Finance (IMF) Créa-Sol les leur a

apportés. "Et à leur tour, grâce aux 8 millions d'euros de crédits accordés, ils ont généré en moyenne 1,5 emploi par projet" souligne le président de Créa-Sol, Daniel Boccardi. Beaucoup d'autres vont pouvoir désormais tenter l'aventure, en vertu de la convention signée le 20 février avec le Fonds Européen

d'Investissement (FEI), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC), fondatrice de Créa-Sol en 2005.

Le FEI apporte en effet, dans le cadre du programme européen Progress Microfinance, un montant d'un million d'euros pour soutenir la création de sociétés, à raison de 10 000 euros maximum par dossier (remboursable sur 60 mois) par des personnes exclues du crédit bancaire classique, ou leur développement dès lors qu'elles emploient moins de trois personnes et ont moins de cinq ans d'existence. "Cet accord est le premier signé en France, le 18e en Europe. Créa-Sol a développé un modèle équivalent aux meilleures pratiques européennes" confie Samuel Clause, responsable senior "investissement micro-finance" du FEI. L'exemplarité du dispositif a même accéléré le processus de décision, selon

Philippe de Fontaine-Vive, vice-président de la BEI.

"L'accord des pays européens a été obtenu entre mai 2011 et février 2012, c'est très rapide. Créa-Sol offre à la BEI une perspective d'atteindre une clientèle qu'elle ne pourrait pas toucher".

Les dossiers parviennent au comité d'analyse de Créa-Sol par l'intermédiaire de différents prescripteurs, en lien avec les demandeurs d'emploi ou l'accompagnement à la création d'entreprise. Les porteurs sont suivis également après pour limiter les risques d'échec. Plus de 50 % des projets s'orientent vers l'artisanat, 35 % vers le commerce... Créa-Sol envisage maintenant de s'étendre sur d'autres régions. La Caisse d'Épargne Côte d'Azur y participe depuis 2010. D'autres banques sont invitées à le rejoindre.



PHOTO: ABE